



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 4 octobre 2016

14. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2624 en date du 13 septembre 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 14 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2016 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2624

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidence)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 13 septembre 2016

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 124.82 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2016-2017

A 34-2624

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
11-sept	Bureau de la présidence	16)b)ii	18)c	Journée de réflexion sur les fondement d'une politique nationale d'éducation - Transport train	96,58 \$
12-sept	Bureau de la présidence	16)b)ii	18)a	Journée de réflexion sur les fondement d'une politique nationale d'éducation - petit déjeuner	28,24 \$
					124,82 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1